

|                                                                                   |                                                                                                                  |                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES<br/>DELIBERATIONS<br/>DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE<br/>TRAITEMENT DES DECHETS</b> | Réf. : NS 1.1<br>PM : 1<br>Version : 1<br>Maj : 22/09/2020<br>Page : 1/1 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|

## SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

### Délibération n° 2025/41

#### DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 37

Présents à la séance : 31

Date de la convocation : 03 décembre 2025

Secrétaire de séance : Stéphane GROS

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

**Etaient présents** : MM. Dominique JUILLLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Jean-Pierre GIRARDEAU, Guillaume THIEBAUT, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Vincent FAGUET, Bernard DESPLAT, Patrick BUHOT, Xavier COSTE, Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Laurent PARADIS, François De TRUCHIS, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Mme Catherine AMIOT, MM. Jean-Pierre CHERVIER, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Armando De ABREU, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** :

Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Dominique JUILLLOT.

Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.

Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.

Didier FICHET, ayant pouvoir à M. Julien GANDREY.

Gaelle SAINT-HILARY, ayant pouvoir à M. Jean-Pierre CHERVIER.

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, ayant pouvoir à M. Marc MONNOT.

**Excusés** : M. Claude MENNELLA, Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Jean-Noël MORY, René VARIN, Mme Christiane MACE DE GASTINES, MM. Pascal LABARBE, Jean-François JAUNET, Christophe DUMONT, Mme Marie-Claude JARROT.

**Absent** : MM. Romain PITTET, David MARTI, Mme Evelyne COUILLEROT.

\*\*\*\*\*

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative liée à des litiges et des contentieux.

Les provisions sont de droit commun semi-budgétaires : il y a uniquement une dépense ou une recette de fonctionnement respectivement regroupée sur les chapitres 68 « Dotations aux provisions » ou 78 « Reprises sur provision ».

Lors du vote du budget primitif 2025, du fait de l'incertitude sur la date de reprise de la production de biométhane notamment, des crédits d'un montant de 150 000 € ont été inscrits en dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le syndicat constitue des provisions pour les éventuels dommages causés aux différentes installations techniques. Le montant des provisions constituées s'élève à 200 000 €.

Suite au sinistre dont a fait l'objet le bâtiment de tri de l'usine ECOCEA et au délai pour que l'installation recouvre un fonctionnement nominal, il y a lieu d'effectuer une reprise des provisions constituées de 150 000 € et de procéder à la constitution d'une nouvelle provision de 150 000 € conformément aux crédits inscrits lors du vote du budget primitif 2025.

## DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- De procéder à la constitution d'une provision pour risques et charges de 150 000 € permettant de couvrir d'éventuelles pertes de recettes de l'usine ECOCEA.
- D'imputer cette provision au compte prévu à cet effet au budget primitif 2025 du SMET (compte 6815 dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement).
- D'approuver la reprise de provision d'un montant de 150 000 € constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques et charges suite aux conséquences financières du traitement externe des ordures ménagères durant la reconstruction de la partie tri de l'usine ECOCEA.

- De confirmer que la reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7815 « reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».
- D'autoriser Monsieur le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

  
Dominique JUILLOT 150  
CHAGNY  
